

# Association Cantonale Genevoise de Football

Correspondance : CP 10 – 1211 Genève 8 – rue des Plantaporrêts 4 – 1205 Genève

T + 41 22 809 02 00

[www.acgf.ch](http://www.acgf.ch) – [acgf@football.ch](mailto:acgf@football.ch)



10.03.2021

## COMMUNIQUE OFFICIEL n°35

### CALENDRIERS

#### REPRISE DES CHAMPIONNATS

Suite aux dernières annonces du Conseil fédéral, les mesures concernant le football genevois ont été envoyées par courriel aux clubs le 3 mars 2021 et se trouvent sur le site internet de l'ACGF.

Les calendriers pour la reprise des juniors A, B, C, D, FF-15, FF-12 et Junior League A sont sortis et disponibles sur Clubcorner et sur le site de l'ACGF. Les clubs ont jusqu'au 14 mars 2021 dernier délai pour entrer les horaires des matchs.

### INFORMATIONS DIVERSES

#### CONCEPT DE PROTECTION

Vous trouverez sur le lien le concept de protection élaboré par l'ASF pour les entraînements et les compétitions dès le 01.03.2021.

<https://www.football.ch/fr/asf/tabid-4240/covid-19-mise-%C3%A0-jour-du-1er-mars-2021.aspx>

#### ETAT DE GENEVE - INFORMATIONS RELATIVES AU SPORT

Vous trouverez sur le lien les informations relatives au sport dès le 01.03.2021 suite à l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 février 2021.

<https://www.ge.ch/actualite/coronavirus-informations-relatives-au-sport-8-28-02-2021>

#### FONDS CANTONAL DE L'AIDE AU SPORT

La soumission des demandes 2021 est ouverte sur la plateforme [www.fondsdu sport.ch](http://www.fondsdu sport.ch)

Connectez-vous sur votre compte existant. Il vous sera demandé de valider et d'enregistrer la mise à jour de votre profil. Cliquez ensuite sur le menu « mes demandes – nouvelle demande », complétez les champs requis et cliquez sur « soumettre ». En fin de processus, un accusé de réception vous est transmis par email, indiquant le numéro de demande qui vous attribué. Vous pourrez dès lors la suivre en ligne.

Dernier délai de soumission : mercredi 31 mars 2021.

En cas de question, une permanence téléphonique est ouverte au numéro 022 327 94 60 – mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Vous pouvez également écrire à :

[administration@aideausport.ch](mailto:administration@aideausport.ch)

Des discussions sont en cours entre les quatre entités du guichet unique mis sur pied en 2020 (Canton, Ville, Fonds du sport et Association des Communes Genevoises), afin de proposer éventuellement une 2ème vague de soutiens exceptionnel aux associations sportives pour pertes liées à la pandémie. Des informations parviendront à ce propos aux associations sportives au courant du premier trimestre 2021.

## **MATCHES D'ENTRAÎNEMENT OU AMICAUX**

Les matches d'entraînement ou amicaux de 2ème ligue inter, 2ème ligue, M-18 à M-15, FE-13, FE-14, féminines LNA sont attribués au convocateur de l'ACGF. Les arbitres ne sont pas autorisés à diriger les matches d'entraînement dans ces catégories sans l'autorisation du service de la convocation.

Pour toutes les autres catégories (Junior League compris), une liste des arbitres avec leur qualification actuelle est mise en ligne sur le site Internet de l'ACGF (rubrique « news et communiqués »). Les clubs sont chargés de convoquer eux-mêmes les arbitres en fonction des qualifications de chacun et en privilégiant si possible les arbitres du club.

Les arbitres ont l'autorisation de diriger des matches d'une catégorie au-dessus de leur propre qualification, exception faite pour les arbitres ayant la qualification de 3ème ligue, ces derniers n'ont pas l'autorisation de diriger des rencontres de 2ème ligue.

Les clubs ont l'obligation d'annoncer leurs matches par le biais de Club Corner.

Recommandation : le club recevant prendra contact téléphoniquement avec l'arbitre désigné, trois jours avant la rencontre.

## **FACEBOOK**

Notre page Facebook de l'ACGF est active :

[https://www.facebook.com/ACGF-Association-Cantonale-Genevoise-de-Football-](https://www.facebook.com/ACGF-Association-Cantonale-Genevoise-de-Football-471440539565896/)

[471440539565896/](https://www.facebook.com/ACGF-Association-Cantonale-Genevoise-de-Football-471440539565896/) Nous mettrons régulièrement des news, photos et vidéos ; n'hésitez pas à la consulter et à nous suivre.

## **REPARTITION DES CLASSES D'AGE DANS LE FOOTBALL DE BASE POUR LA SAISON 2020/2021**

Il y a lieu de bien tenir compte de la répartition des classes d'âge auprès des joueuses juniors et des juniors. Pour la saison 2020 / 2021 ces classes d'âge sont réparties comme suit :

Juniors A - 01.01.2001 - 31.12.2003

Juniors B - 01.01.2004 - 31.12.2005

Juniors C - 01.01.2006 - 31.12.2007

Juniors D - 01.01.2008 - 31.12.2009

Juniors E - **01.01.2010** - 31.12.2011

Juniors F - **01.01.2012** - 31.12.2013

Juniors G - **01.01.2014** - 31.12.2015

Les juniors A et B (01.01.2001 - 31.12.2005) peuvent être alignés dans les équipes d'actifs.

Les juniors B peuvent jouer dans la catégorie des juniors A, les juniors C dans la catégorie des juniors B, les juniors D dans la catégorie des juniors C, les juniors E de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors D, les juniors F de la classe d'âge supérieure (avec qualification ASF) dans la catégorie des juniors E et les juniors G de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors F.

### Joueuses juniors

FF-19 - 01.01.2002 – 31.12.2005 – peuvent être alignées dans les équipes d'actives.

FF-15 - 01.01.2006 – 31.12.2009

FF-12 - 01.01.2009 – 31.12.2012

Les filles peuvent jouer dans toutes les catégories juniors des garçons. Les joueuses qui figurent dans la classe d'âge la plus jeune de leur catégorie sont également qualifiées dans la catégorie junior inférieure. Dans les groupes constitués uniquement avec des filles (championnat de filles) les joueuses plus âgées ne sont pas admises.

## **TOURNOIS AUTORISES PAR L'ACGF**

L'ACGF rappelle aux clubs que tous les tournois en salle et en plein air doivent lui être préalablement annoncés à l'aide du formulaire « demande d'autorisation d'organiser un tournoi de football ». Ce formulaire est disponible en cliquant sur le lien suivant :

[http://www.acgf.ch/Portaldata/13/Resourcess/formulaire\\_demande\\_d\\_autorisation.pdf](http://www.acgf.ch/Portaldata/13/Resourcess/formulaire_demande_d_autorisation.pdf)

Les clubs n'ayant pas préalablement annoncé leur tournoi feront l'objet d'une amende administrative de Fr. 200.--.

**LA VIE DES CLUBS – INFORMATIONS N'ENGAGEANT PAS LA RESPONSABILITE DE L'ACGF**

Genève, le 10 mars 2021/nw